

## EN BREF



### RSA Télédéclaration trimestrielle des ressources

Tous les trois mois, les bénéficiaires du RSA doivent déclarer leurs ressources. En quelques clics, ils peuvent directement les déclarer en ligne dans « Mon compte » du [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

Une fois la demande traitée, un message confirme que les ressources déclarées ont bien été prises en compte par les services de la Caf.



### UN PORTAIL UNIQUE Net-particulier.fr

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé propose un nouveau site :

[www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr),

le portail officiel du particulier employeur et du salarié d'un particulier. Ce portail unique offre une information sûre et officielle. Il répond à toutes vos questions d'ordre fiscal, juridique et propose même des liens pour trouver un emploi.



VOTRE CAF VOUS MET EN GARDE CONTRE LE PIRATAGE INFORMATIQUE SOUS FORME DE MESSAGES OU DE SITES FRAUDULEUX IMITANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES.

Il peut s'agir de courriels, de SMS ou de faux sites. Sachez que votre caisse d'Allocations familiales ne vous demande jamais votre numéro de carte bancaire, ni par courriel, ni par téléphone, ni sur un site Internet.

**Alors, si un tel message vous est envoyé, soyez prudents !**

- ▶ Ne transmettez pas vos coordonnées bancaires.
- ▶ Ne répondez pas au courriel, au SMS ou au message vocal frauduleux, ne remplissez pas les données qui vous sont demandées, et n'appellez pas le numéro de téléphone qu'il peut comporter.
- ▶ Ne cliquez pas sur les liens ni sur les boutons du courriel frauduleux, et n'ouvrez pas les pièces jointes.
- ▶ Supprimez le courriel, le SMS ou le message vocal frauduleux de votre boîte de messages.
- ▶ Si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires suite à un message frauduleux, faites immédiatement opposition

auprès de votre banque. Si vous avez communiqué vos identifiants de connexion à « Mon Compte », à un autre site que [caf.fr](http://caf.fr), signalez-le vite à votre Caf qui vous transmettra un nouveau code confidentiel.

▶ Si vous avez retourné copie de votre carte d'identité ou tout autre justificatif aux auteurs d'un message frauduleux, nous vous conseillons de porter plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche de votre domicile. Si possible, joignez une copie du message frauduleux avec l'entête complète.

### ! A NOTER

▶ **Ne faites confiance qu'à l'original**, retrouvez des exemples de courriels et de sites Internet frauduleux en ligne sur le [www.caf.fr / actualités / 2013](http://www.caf.fr/actualites/2013).



# La lettre de la Caf du Rhône

## VOS DÉMARCHES

### Vous êtes mobiles ? le Caf.fr aussi !

▶ Désormais, consultez le site de la Caf sur votre smartphone et votre tablette

## L'ÉCLAIRAGE DU TRIMESTRE

### Le bon plan pour les étudiants

▶ L'aide au logement en ligne

## INFORMATIONS PRATIQUES

Attention aux courriels et aux sites frauduleux

## EN BREF

- ▶ Télédéclaration des ressources trimestrielles RSA
- ▶ Net-particulier.fr un portail unique





WWW.CAF.FR

## Vous êtes mobiles ? le Caf.fr aussi !

CONSCIENTE DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES FRANÇAIS ET AFIN DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ALLOCATAIRES, LA BRANCHE FAMILLE FAIT RÉGULIÈREMENT ÉVOLUER SON SITE INTERNET.

**E**n 2012, 40 % des Français ont utilisé un téléphone mobile ou une tablette pour se connecter à Internet, contre 10 % en 2007. Cette évolution concerne toutes les générations et toutes les couches de la société. Depuis octobre 2013, l'ergonomie du site **caf.fr** a été repensée pour s'adapter à la consultation sur tous les écrans mobiles et tablettes. En cas de connexion depuis un smartphone par exemple, la page d'accueil apparaît «en cascade» pour se dérouler uniquement de haut en bas et permettre ainsi une navigation intuitive

### Application mobile

Afin de simplifier davantage les démarches des allocataires avec la Caf, l'application permettant à l'allocataire d'accéder, depuis un appareil mobile,

à «Mon compte» est disponible gratuitement auprès des plates-formes de téléchargement Apple (pour iPhone) et Play (pour smartphone sous Android). L'allocataire peut consulter, sur un smartphone ou une tablette, les éléments essentiels de son dossier : droits et paiements, lettres, courriels et relevés, attestations, dernières démarches en ligne effectuées et alertes rappelant le ou les document(s) à transmettre à la Caf. Cette application permet également de compléter et/ou modifier les coordonnées de contact (adresse mail et numéros de téléphone de l'allocataire). L'accès à la rubrique Mon Compte via l'application est tout aussi sécurisé que depuis un PC : le code postal, le numéro d'allocataire, le code confidentiel et la date de naissance en garantissent la sécurité.

## EN BREF

### IMPÔTS Faire sa déclaration aux impôts : indispensable pour la Caf !

Déclarer ses revenus, c'est une obligation, bien sûr, mais c'est aussi un avantage quand on bénéficie d'une prestation de la Caf. Pourquoi ? Tout simplement parce que **vos revenus** sont déclarés à l'administration fiscale afin de calculer automatiquement vos droits. Une seule déclaration aux Impôts c'est plus simple. Mais attention ! Si pour une raison quelconque elle n'a pas pu obtenir ces informations, elle vous demandera de faire une déclaration de ressources à l'automne.

### DÉFINITION Qu'est-ce qu'un enfant à charge ?

Le terme d'enfant à charge, au sens des prestations familiales, s'entend au-delà de la notion de filiation. Un lien juridique de filiation ou de parenté n'est pas obligatoire. **L'enfant à charge peut être né de parents mariés ou non mariés, adopté, confié en vue d'adoption ou recueilli.** De son côté, la notion de charge implique d'assurer «de manière effective et permanente» les frais d'entretien (le logement, la nourriture, l'habillement), mais aussi la responsabilité éducative et affective de l'enfant.

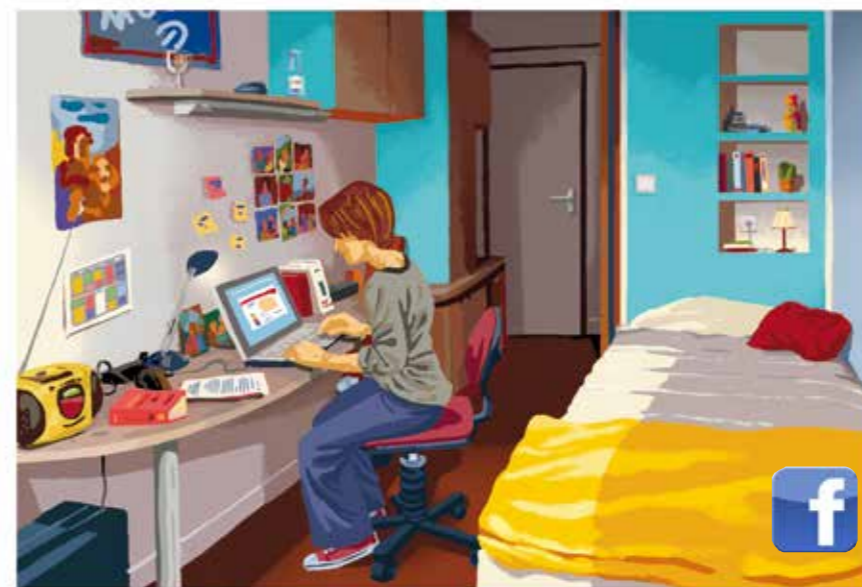
### RESTEZ EN CONTACT AVEC LA CAF

#### Communiquez votre adresse courriel et votre numéro de téléphone...

... et recevez nos campagnes d'informations relatives à :

- l'appel de pièces justificatives pour compléter votre dossier
- vos droits et démarches
- notre actualité

C'est très simple, il vous suffit de renseigner votre adresse courriel et votre numéro de téléphone dans la rubrique «Mon Compte» du [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## AIDE AU LOGEMENT

# Le bon plan pour les étudiants

VOTRE ENFANT EST OU SERA PROCHAINEMENT ÉTUDIANT ET VOUS CHERCHEZ UNE AIDE POUR PAYER SON LOYER ? LA CAF PEUT VOUS AIDER.

**V**otre enfant prend un logement pour poursuivre ses études à la rentrée prochaine et vous souhaitez vous renseigner sur l'aide au logement. Inutile de vous déplacer, la Caf propose des services pour répondre à vos questions et faire vos démarches en ligne.

### Une ligne téléphonique dédiée

Posez toutes vos questions d'ordre général ou personnalisé sur l'aide au logement étudiant au 0 810 29 29 29 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs), du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

**Les conseillers téléphoniques peuvent vous informer sur les aides et les démarches à effectuer. Ce service téléphonique est national et accessible quel que soit votre lieu de résidence.**

### www.caf.fr : le site de vos démarches en ligne

► **l'estimation de vos droits à l'aide au logement** : en quelques clics, à partir de «Mon Compte» (si l'étudiant est déjà allocataire) ou «les services en ligne» (s'il n'est pas allocataire).

► **la saisie en ligne de la demande d'aide au logement étudiant** :

- *si l'étudiant est déjà allocataire*, la demande est 100% dématérialisée : connectez-vous à la rubrique «Mon Compte» puis saisissez le formulaire en ligne. Les justificatifs demandés sont à adresser à la Caf via l'espace «Mon Compte», rubrique «Mes démarches», sous format numérique.
- *s'il ne l'est pas* : dans la rubrique «Les services en ligne», saisissez le formulaire en ligne, imprimez le, rassemblez les justificatifs demandés et retournez l'ensemble à la Caf par courrier.

Désormais, lors d'une première demande d'aide au logement, les internautes ont la

## PRATIQUE

### ► Maintien de l'aide Caf pendant l'été

Courant mai, les étudiants qui bénéficient de l'aide au logement vont être interrogés pour savoir s'ils conservent leur logement pendant l'été. Dès réception de cette demande, l'étudiant se connecte à la rubrique Mon Compte du [www.caf.fr](http://www.caf.fr) avec son numéro allocataire et son code confidentiel. Une fois identifié, il suffit de cliquer sur le lien «vous conservez votre logement» (encadré bleu en bas de l'écran) et de se laisser guider.

### ► Encore des questions ?

Rendez-vous sur la rubrique Aides et services du [caf.fr](http://caf.fr) / Connaître vos droits selon votre situation / Votre enfant poursuit ses études pour en savoir + sur vos droits, leur évolution et vos démarches.

possibilité de **mettre leur téléprocédure en attente**. En effet, les informations renseignées peuvent être sauvegardées en vue de finaliser ultérieurement la demande en ligne. Un numéro de sauvegarde est envoyé à l'adresse courriel précédemment indiquée par l'internaute.

► la téléprocédure qui permet de faire un signalement rapide de tout **changement de situation** pouvant modifier le montant des droits.

### Une page facebook pour accompagner les étudiants dans leur première démarche

Les Allocations familiales ont ouvert une page Facebook dédiée à l'aide au logement étudiant. Cette page s'adresse principalement aux bacheliers, aux étudiants - allocataires ou non - et aux parents d'étudiants. Pour consulter la page Caf - Etudiant logements, rendez-vous sur : [facebook.com/cafetudiants](https://www.facebook.com/cafetudiants)